Avertissements agricoles

GRANDES CULTURES



BULLETIN TECHNIQUE N° 30 DU 8 NOVEMBRE 1989

CEREALES D'HIVER :

- Pucerons - Traitement
- Desherbage en novembre
- Mouche grise = les pontes

PUCERONS - VECTEURS DE LA JAUNISSE NANISANTE

Le vol de pucerons a atteint un total de 145 captures pour la dernière décade d'octobre.

Les colonisations en parcelles sont relativement faibles mais justifient une intervention insecticide **"de nettoyage"** comme nous l'avons expliqué dans nos précédentes éditions.

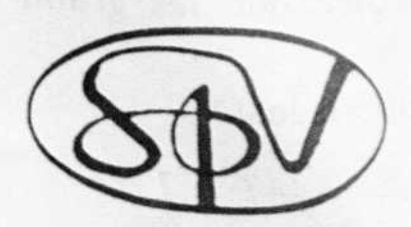
Pour tous les semis antérieurs au 20 octobre, il faudra intervenir à partir de maintenant en blé comme en escourgeon, mais il n'y a pas lieu de se précipiter. Les faibles taux de colonisations par les pucerons peuvent permettre d'intervenir **jusqu'au 15 novembre ou même plus tard.**

C'est le risque de ne plus pouvoir entrer dans les parcelles qui conditionne la date de traitement.

Date (octobre)	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total 3ème décade
Nombre de Rhopalosiphum padi capturés	0	5	41	14	10	66	8	0	0	1	0	145

Date	1	2	3	4	5	6	
Nombre de Rhopalosiphum padi capturés	29	6	3	1	9	2	1ère décade de Novembre en cours

P220



MINISTERE DE L'AGRICULTURE - D.R.A.F.
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 59048 LILLE CEDEX - Tél. 20.52.00.25

STATION REGIONALE : - Avertissements Agricoles - Laboratoire.
rue Bernard Palissy B.P. 47 - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. 21.28.27.27

Abonnement annuel : 180,00 F
à l'ordre Régisseur de Recettes D.R.A.F. Nord Pas-de-Calais

ISSN 0758-7988 - CPPAP n° 1865 AD

NOVEMBRE : LE MOIS DU DESHERBAGE

Dans tout système d'intensification bien conduit en céréales, il est souhaitable de ne pas laisser se développer trop d'adventices avant l'hiver.

Adventices visées : Véroniques feuilles de lierre, Mouron des oiseaux, Gaillets et Vulpins.

Parcelles concernées : Semis précoces (avant le 20/10) et avec infestation moyenne ou forte de l'une des 4 adventices ci-dessus.

Stade : Pour la plupart des produits à partir de 2 - 3 feuilles.

Peu de nouveaux produits en 1989 :

- AUBAINE (Elanco) est l'association du DICURAN et du CENT 7
- DEFI (Stauffer) spécialité à base de prosulfocarbe (nouvelle molécule) est à compléter sur dicotylédones mais peut s'utiliser quelque soit le stade de la céréale (Blé et Escourgeon)
- PUMA S est une formulation concentrée de PUMA qu'il remplace désormais. Il peut s'utiliser (**sur blé uniquement**) dès l'automne à la dose de 0,6 l/ha. Ce produit est uniquement foliaire et antigraminées strict.

Mélange avec insecticides : Nombreuses possibilités. Il faut en 1989 profiter du traitement insecticide (impératif) pour desherber dès l'automne. Respectez les mélanges recommandés par les distributeurs.

MOUCHE GRISE DES CEREALES

Quel est le niveau des pontes ?

Cet automne, le Laboratoire de Loos-en-Gohelle a poursuivi son activité d'analyses des pontes de mouche grise.

41 parcelles ont été analysées pour l'ensemble de la région. Les prélèvements ont été effectués en champs de betteraves avant arrachage (= sol non remanié).

TOTAL D'OEUFS VIABLES/HA EN MILLIONS	RISQUE	% PARCELLES			
		1989	1988	1987	1986
0 - 1,250	Faible	51	54	72	38
1,250 - 2,50	Modéré	12	23	8	27
> 2,5	Elevé	34	23	20	35
Nombre moyen d'oeufs viables par parcelles en millions		2,50	1,28	1,02	2,18

Conclusion : Bon niveau de pontes dans l'ensemble, équivalent à celui de 1986 (le détail par petite région sera publié dans un prochain bulletin).

Le risque éventuel de dégâts est lié aux conditions climatiques de l'hiver (survie des oeufs et parasitismes, dégâts de gel, étalement de la période d'éclosion, etc...).

Le traitement de semences renforcé Mouche grise T4B est fortement conseillé pour les semis à venir surtout en précédents betteraves.

RECTIFICATIF :

AGIL antigraminée spécifique développé par Quinoléine a été noté non efficace sur folle avoine dans le bulletin 28 du 17 octobre. Il s'agit d'une inexactitude. Comme tous les antigraminées spécifiques AGIL a uniquement une action foliaire et ne peut détruire que les graminées déjà levées.

La folle avoine (levée) est très sensible à AGIL (sur toutes cultures autorisées).